

À Cœur Joie

Bienvenue !

Nous sommes heureux de vous accueillir dans l'**asso du chant choral** !

En tant que membre de l'association, vous pouvez participer à ses activités musicales, ses formations, ses festivals et semaines chantantes, etc.

➔ [Découvrir les activités](#)

Mais au-delà de ces « services », l'association vous propose de découvrir et rejoindre un vrai réseau de bénévoles solidaires et créatifs.

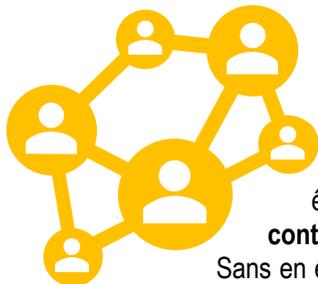
Voici une présentation de l'association nationale, de ses pôles régionaux et du rôle que vous pourrez y jouer si vous avez quelques minutes, quelques heures ou quelques jours à consacrer à une aventure collective au service du développement du chant choral.

Table des matières

| | |
|--|---|
| Bienvenue dans <i>votre</i> association ! | 1 |
| Impliquez-vous un peu, beaucoup, passionnément ! | 2 |
| Comment organiser un projet au niveau local ? | 3 |
| Un réseau national à votre service | 4 |

Bienvenue dans *votre* association !

Vous avez adhéré à l'association À Cœur Joie en tant que chœur, choriste, chef ou cheffe de chœur. En tant que membre de l'association nationale, vous rejoignez **une communauté active de militants** du chant choral.



L'association À Cœur Joie est **un réseau d'individus qui partagent des valeurs et des objectifs** et agissent pour les mettre en œuvre collectivement, au service du développement du chant choral¹.

Reconnue d'Utilité Publique et actrice majeure de la société civile, l'association se doit d'agir dans la mesure de ses possibilités **au bénéfice de l'ensemble de la société**. Vous êtes ainsi porteur ou porteuse d'une mission noble et valorisante : être au service des autres, **contribuer à l'effort collectif** ; dans la joie du chant, bien entendu.

Sans en être forcément conscient(e), avec tous les membres, vous contribuez au développement du chant choral :

¹ Extrait des statuts : « Fondée à l'initiative de César Geoffray, l'association À COEUR JOIE, dont la déclaration a été publiée au Journal officiel du 9 mars 1949, rassemble des personnes, physiques ou morales, participant, de quelque façon que ce soit, au développement du chant choral. Elle est ouverte à tous sans distinction d'âge ou d'expérience chorale. Elle est apolitique et non confessionnelle. Elle se donne pour mission de contribuer à la reconnaissance, au développement et à la structuration du réseau choral amateur et professionnel, de favoriser la pratique du chant choral dans une logique d'éducation populaire, de progrès et de solidarité. »

- par votre pratique musicale que vous partagez lors de concerts, **diffusant ainsi la musique chorale au plus grand nombre**,
- par votre cotisation qui permet à l'association de coordonner et développer des actions pilotées par les conseils d'administration bénévoles de ses différents échelons.
- par le temps et les compétences que vous déciderez éventuellement de consacrer aux buts de l'association.

L'organisation du réseau

Les membres sont regroupés selon leur localisation dans des « **pôles régionaux** » qui couvrent une grande partie du territoire métropolitain. Chaque membre d'À Cœur Joie est membre de droit de son pôle régional s'il existe. Ces « pôles régionaux » sont organisés en associations. Leurs statuts sont unifiés pour garantir l'égalité de traitement territorial des membres de l'association nationale.

Les pôles ont pour mission de remplir au niveau de leur zone géographique les objectifs de l'association nationale. Les membres du pôle connaissent sa vie musicale, ses acteurs culturels, ses besoins. Ils proposent et organisent des actions portant les valeurs d'À Cœur Joie dans cette zone, à l'échelle d'une ville, d'un département, d'une région selon les besoins et objectifs identifiés.

➔ Consultez [la liste des pôles sur le site internet](#).

➔ Consultez [les statuts et les règlements intérieurs de l'association et de ses pôles](#).

Impliquez-vous un peu, beaucoup, passionnément !

Le pôle, c'est vous !

Le pôle rassemble tous les membres À Cœur Joie de sa zone géographique : le pôle, c'est donc vous ! Vous allez pouvoir voter directement à l'assemblée générale au niveau du pôle et surtout vous mobiliser dans ses actions.

Le pôle est animé par des bénévoles qui s'engagent pour une communauté de chœurs, de choristes, de chefs de chœurs et d'administrateurs. **Rejoignez-les !**

Quelles que soient vos compétences et votre disponibilité, il est possible de contribuer aux actions du réseau À Cœur Joie. Proposer un coup de main sur une activité, monter un projet, s'investir dans la gouvernance musicale ou administrative, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le fonctionnement des pôles régionaux



Le pôle régional met en œuvre les activités décidées par ses membres. Il suscite, accompagne et soutient les activités organisées à l'échelle locale ou régionale. Il met en synergie les initiatives locales pour générer de l'échange et de la coopération entre les acteurs du chant choral.

Un pôle **facilite l'accueil de nouveaux membres, soutient et accompagne** ceux qui s'investissent bénévolement dans des activités au service du chant choral amateur.

Ouvert également sur les autres acteurs du chant choral de sa région, le pôle a une mission de développement en interne au sein du réseau mais aussi avec tous les acteurs du chant choral et les acteurs culturels de son secteur, que ce soient des chœurs et des personnes non adhérentes, des partenaires et institutions.

Il organise des activités avec ses membres mais aussi avec les acteurs culturels de sa région. Il met ainsi en lien les adhérents avec le reste de l'environnement choral, artistique et culturel.

Le pôle a ainsi quelques grands rôles :

- Comprendre
 - les besoins de ses membres
 - sa zone géographique
- Imaginer, mettre en œuvre ou soutenir des actions qui contribuent aux buts de l'association
- Inciter et favoriser tous les liens
 - entre membres
 - entre les membres et le secteur choral
- Partager avec les autres pôles et le conseil d'administration national
 - les besoins de leurs membres
 - les projets et activités
 - les problèmes rencontrés et les solutions imaginées

Le pôle met en œuvre son projet grâce à des organes de décision, de consultation et d'échange.

Le Conseil d'Administration

Il est élu par tous les membres du pôle. Son rôle est de décider des orientations stratégiques et est responsable de la gestion financière de l'association. Il assure la gestion courante de l'association et organise directement ou par délégation les activités.

Il s'appuie sur le Conseil Musical pour décider des activités à proposer aux membres.

L'Assemblée des chefs de chœur

Chaque pôle rassemble toutes les compétences artistiques parmi ses membres (chefs, compositeurs, etc.) dans l'**Assemblée des chefs**. Des personnes non-membres peuvent être invitées pour nourrir les échanges et apporter leur expérience. Cet organe permet de faire émerger des besoins de formation et des envies de projets artistiques. Il désigne parmi ses membres une partie du Conseil Musical du pôle.

Le Conseil Musical

Le Conseil Musical évalue, initie et soutient des projets musicaux. Il peut s'agir de projets à une échelle régionale comme plus locale. Il veille à la répartition des projets sur son territoire et que l'offre d'activité réponde aux besoins et aux souhaits des membres. Il propose au Conseil d'Administration les projets qu'il juge devoir être soutenus par le pôle.

Les Délégués

Ils sont choisis par le Conseil d'Administration pour leurs compétences ou aptitudes sur des sujets particuliers. Ils sont missionnés pour participer à des réunions au niveau national, en particulier à l'assemblée générale d'À Cœur Joie national.

Les moyens du pôle

L'association s'appuie d'abord sur ses membres bénévoles. Une part des cotisations lui est reversée par l'association nationale, et il peut dégager des marges sur certaines opérations. Ces ressources financières doivent servir à engager, organiser et soutenir des projets correspondant aux valeurs d'À Cœur Joie.

Simple adhérents ou responsables de structures, **investissez-vous plus encore**, selon vos possibilités, pour mettre en œuvre, coordonner, décider, organiser ou promouvoir les actions collectives au sein de votre pôle régional.

Comment organiser un projet au niveau local ?

Le pôle, c'est chez vous !

Les pôles sont parfois très étendus géographiquement. Mais cela n'empêche pas de **développer des actions à vocation locale**, à l'échelle d'un département, d'une agglomération pourquoi pas. Une formation régionale, un week-end départemental, une séance de lecture de répertoire dans une grande ville... tout est possible, à condition que quelques-uns s'investissent. **Pourquoi pas vous ?**

Des groupes de travail, des commissions ou des collectifs locaux pourront piloter des activités au niveau local (un département, un bassin de vie), avec un référent du pôle. Des délégations de pouvoirs pourront être attribuées aux porteurs de projets pour faciliter la gestion des activités. En tant que membre du pôle, vous pourrez contribuer aux arbitrages éventuels entre projets, pour **assurer un développement harmonieux de toutes les zones du pôle**. Pour vous aider dans les discussions avec les porteurs de projets ou vous aider à formaliser votre projet et le proposer au pôle, nous vous proposons un document-guide :

➔ [Guide pour proposer un projet à votre pôle À Cœur Joie](#)

➔ [Contactez votre pôle](#)

Un réseau national à votre service

À Cœur Joie, c'est pour vous

Vous avez besoin d'être accompagné dans votre prise de responsabilité ?

Vous voudriez vous former sur les différentes dimensions de la gestion d'une association chorale ?

Vous souhaitez être bénévole mais ne savez pas comment vous y prendre ?

Contactez le secrétariat national de l'association : une équipe de professionnels salariés qui peut vous aider !

➡ Par mail à secretariat@choralies.org ou par téléphone au 04 72 83 19 47